**Communiqué de presse**

Le 24.05.2023

## **Immobilier et EHPAD : un autodiagnostic et un nouvel outil de dimensionnement surfacique pour accompagner la transformation de l’offre**

**L’Agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale (Anap) et la Caisse nationale de solidarité pour l’autonomie (CNSA) présentent en exclusivité le 24 mai 2023 à SantExpo deux nouveaux outils pour bâtir un projet immobilier d’établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Conçus avec des professionnels, en collaboration avec** [**le Laboratoire des solutions de demain de la CNSA**](https://www.cnsa.fr/actualites-agenda/actualites/laboratoire-des-solutions-de-demain-quel-bilan-alors-que-la-saison-1-sacheve)**, ils intègrent les objectifs de transformation de l’offre médico-sociale pour les personnes âgées. Ils sont accessibles à tous sur la « plateforme Data » du site anap.fr.**

**Un autodiagnostic pour définir et partager les points clés de son projet immobilier**

L’Anap met à la disposition des porteurs de projets immobiliers d’EHPAD un autodiagnostic permettant de qualifier les points clés d’un projet tout au long de sa conceptualisation :

* Diagnostic initial de son patrimoine,
* Réponse aux besoins du territoire,
* Caractère innovant du projet dans ses dimensions immobilière et environnementale,
* Soutenabilité financière.

Cet autodiagnostic, d’une centaine de questions, génère des résultats partageables en ligne avec les agences régionales de santé (ARS) et différentes parties prenantes. Cet autodiagnostic permet de renforcer le dialogue et la co-construction du projet.

**Transformation de l’offre : un nouvel outil de dimensionnement surfacique**

Le nouvel outil de dimensionnement pour EHPAD se présente sous la forme d’un module numérique, simple d’accès et totalement paramétrable. Il permet de définir et visualiser en direct le dimensionnement surfacique et organisationnel de son projet immobilier de manière modulable. Il intègre notamment les éléments clés de la transformation de l’offre pour les personnes âgées :

* Nouveaux modes d’accompagnement : services polyvalents d’aide et de soins à domicile (SPASAD), plateforme d’accompagnement et de répit…
* Ouverture sur le territoire : tiers lieux...

L’outil ne fixe pas de normes mais livre des repères surfaciques en phase de pré-programme sous forme de fourchettes de surface en mètres carrés de surface utile (SU) et surface dans œuvre (SDO). Il indique également des points de repères organisationnels et fonctionnels.

L’autodiagnostic et l’outil de dimensionnement surfacique sont présentés en exclusivité le 24 mai 2023 à 10H20 sur le stand de l’Anap (J44) à SantExpo.

En complément de ces outils, un guide est en cours de préparation qui sera composé de recommandations, d’illustrations de projets d’EHPAD sur le territoire national ainsi que d’exemples de réalisations à l’international.

**Deux webinaires d’appropriation**

Afin d’accompagner les professionnels dans la prise en main de ces outils, deux webinaires sont organisés les 26 et 29 juin 2023.

* [Accéder à l’autodiagnostic](https://forms.office.com/pages/responsepage.aspx?id=AFYZTK4ahUm0mMD-66qswN_PFih266FKhkLrxCSR4hJUNjVMUzBTMThLN1VOUUY1NjNZNE1aREI1Wi4u)
* [Accéder à l’outil de dimensionnement surfacique](https://privatedata.anap.fr/views/REPERESSURFACIQUESEHPAD/Menugnral?%3Aembed=y&%3Aiid=1&%3AisGuestRedirectFromVizportal=y)
* [S’inscrire aux webinaires](https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=AFYZTK4ahUm0mMD-66qswN3e3xt6jtZCnx22mXPeGMpUMFJIQUZMQVc2UVhZRlNJU0FCU0ZUWDdZNS4u&origin=QRCode&wdLOR=cCF147E56-F6CC-44FF-BB7F-D6B09E8385F3)

**À propos de l’Anap**

L’Agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale est une agence publique de conseil et d’expertise qui agit avec et pour les professionnels des établissements sanitaires et médico-sociaux. Depuis 2009, elle a pour mission de soutenir, d’outiller et d’accompagner les établissements dans l’amélioration de leur performance sous toutes ses dimensions. Pour la mener à bien, l’Anap propose une offre d’accompagnement globale : diffusion de contenus opérationnels, organisation et animation de la mise en réseau et intervention sur le terrain.

**Contact presse :** direction de la communication et de l’impact – [benjamin.azogui@anap.fr](mailto:benjamin.azogui@anap.fr) 06 11 66 48 13

**À propos de la CNSA**

La Caisse nationale de solidarité pour l’autonomie (CNSA) gère la branche autonomie de la Sécurité sociale. Elle soutient l’autonomie des personnes âgées et personnes handicapées en contribuant au financement des aides individuelles versées aux personnes, ainsi qu’au financement des établissements et des services qui les accompagnent, en veillant à l’égalité de traitement sur l’ensemble du territoire national.

À ce titre, elle pilote le réseau des acteurs locaux de l’autonomie (maisons départementales des personnes handicapées, conseils départementaux et agences régionales de santé) et leur propose un appui technique. Elle participe à l’information des personnes âgées, des personnes handicapées et de leurs proches aidants grâce aux sites www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr et www.monparcourshandicap.gouv.fr. Enfin, elle contribue à la recherche, à l’innovation dans le champ du soutien à l’autonomie, et à la réflexion sur les politiques de l’autonomie. En 2023, la CNSA consacre plus de 38 milliards d’euros à l’aide à l’autonomie des personnes âgées ou handicapées. C’est le 5e budget de la Sécurité sociale : 1er financeur du soutien à l’autonomie.

**Contact presse :** chargé de communication et des relations presse – [maxime.lemen@cnsa.fr](mailto:maxime.lemen@cnsa.fr) 07 86 32 43 68